

Demande d'assurabilité des services en orthopédagogie

La présente se veut une demande d'ajout des services en orthopédagogie dans notre régime d'assurance collective. Les services en orthopédagogie sont reconnus par le Ministère du Revenu du Québec comme faisant parti des services déductibles au chapitre des frais médicaux, comme stipulé dans les documents du ministère. Leurs services sont en lien direct avec « les services d'un tuteur » tel que mentionné dans ce document.

L'Association des orthopédagogues du Québec, situé au 7400, rue St-Laurent à Montréal, est l'organisme tout à fait indiqué pour exercer un contrôle des membres qui pourraient être admissibles à ce programme. Elle s'engage à fournir les documents nécessaires afin de poursuivre cette démarche d'assurabilité de leurs services. Voici quelques exemples de documents qui pourraient vous être fournis :

- Les lettres patentes de constitution de l'ADOQ
- Le code de déontologie
- La liste des membres incluant le numéro de membre, la spécialité ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de chacun
- Les critères d'admissibilité à l'ADOQ
- La formation requise ainsi que les activités de perfectionnement ou de formation permanente.
- Écoles de formations reconnues par L'ADOQ
- Les comptes rendus des assemblées annuelles et extraordinaires.

Vous pouvez joindre L'ADOQ au **514-374-5883** ou au **1-888 -444 -0222** (ligne sans frais).